

St Ouen, mardi 16 juin 2020

Bonjour,

Nous mettons à votre disposition nos protocoles de prise en charge spécifique alimentaire pour les enfants scolarisés à partir de la maternelle.

Dès la signature d'un PAI alimentaire, nous vous demandons d'utiliser 1 des 6 fiches alimentaires ci jointes. Le panier repas apporté par la famille est à privilégier.

Le dossier complet est à envoyer par courrier à :

CONVIVIO – Service nutrition qualité- 4 rue Marcel Sembat 93400 St Ouen

ou par mail à estelle.adam@convivio.fr

- **La fiche alimentaire** appropriée à l'enfant avec son nom, Prénom, établissement, date du PAI, les signatures
- **Une photo scannée de l'enfant**
- **Une copie du PAI ou du certificat médical établi par Un médecin allergologue uniquement**

A réception du dossier complet, nous transmettrons la fiche alimentaire spécifique au restaurant concerné. Le chef gérant et son équipe prépareront les aliments spécifiés. La photo permettra d'identifier l'enfant concerné.

La prise en charge spécifique alimentaire de l'enfant sera effective qu'à réception du dossier complet.

Tout changement alimentaire en cours d'année doit être transmis selon cette même procédure.

Pour les collèges/lycées ; si la famille estime que l'enfant est autonome et responsable, il n'y a pas besoin de remplir ce dossier. Il suffira de remplir la fiche 0 Autonomie du convive. En cas de doute, le convive pose la question lors de son passage au self à l'équipe de restauration.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2020, les dossiers doivent être envoyés pour le 24 Aout 2020

Cordialement,

Estelle ADAM
Diététicienne hygiéniste



Ci-joint : un modèle des 6 fiches.